



## Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2008

### Séance ordinaire du 11 juin 2008

- 2008-31 demande de convention d'occupation précaire de la voirie de desserte du projet Dilo
- 2008-32 composition du comité de pilotage et de suivi de la zone d'aménagement concerté multisites de Montsinéry
- 2008-33 annulation et remplacement de la délibération 2007-16 autorisant la vente à la SIGUY des parcelles communales AX 17 et AX 18
- 2008-34 projet et plan de financement pour la réhabilitation de l'église de Tonnégrande
- 2008-35 projet et plan de financement de la réhabilitation de la cale inclinée de Tonnégrande
- 2008-36 réalisation d'un abri pour cycles à l'école élémentaire Léopold-Héder de Montsinéry
- 2008-37 réalisation d'un orthophotoplan des zones urbaines et aménageables de la commune
- 2008-38 couverture du plateau omnisports de Montsinéry
- 2008-39 restauration de la mairie de Montsinéry
- 2008-40 aménagement de la place de l'église de Montsinéry
- 2008-41 renouvellement du contrat de la Société d'étude et d'ingénierie de travaux (SEIT)
- 2008-42 projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) arrêté par la Communauté des communes du centre littoral (CCCL)
- 2008-43 construction d'un nouveau groupe scolaire à Tonnégrande
- 2008-44 voiture de fonction du maire

**MONTSINERY  
TONNEGRANDE**



PREFECTURE DE LA GUYANE  
Bureau central du courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2008**

TRANSMIS A.....

DATE DE CONVOCATION

05 Juin 2008

DATE D’AFFICHAGE

05 Juin 2008

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

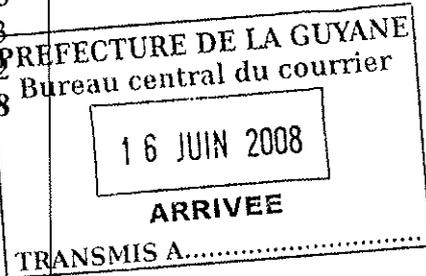
EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 13  
ABSENTS : 02  
QUORUM : 08

**DELIBERATION N°2008/31/M-T**

**L’AN DEUX MILLE HUIT LE ONZE JUIN A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL** dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est assemblé en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1<sup>er</sup> Adjoint  
Madame **Rosaline CAMILLE** 2<sup>ème</sup> adjointe  
Monsieur **Patrick LABEAU** 3<sup>ème</sup> adjoint  
Madame **Marcelline POPO** 4<sup>ème</sup> adjointe  
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale  
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère  
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller  
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère  
Monsieur **Alain-Patrick ROBINSON** Conseiller  
Madame **Pauline TARCY** Conseillère  
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère  
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller



ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller  
Madame **Marie-Georges DUMAISON** Conseillère

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4<sup>ème</sup> Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.

.../...

**DÉLIBÉRATION 2008/31/MT  
RELATIVE À LA DEMANDE DE CONVENTION  
D'OCCUPATION PRÉCAIRE DE LA VOIRIE DE  
DESSERTE DU PROJET « DILO »**

Le Maire expose

La SARL « *DILO* » qui projette d'installer une usine d'embouteillage d'eau minérale sur le territoire communal, a sollicité la commune pour une alimentation électrique du site de cette usine.

Il s'agit de créer une ligne électrique MT de la RD5 jusqu'à la plate-forme de l'usine sur une longueur d'environ 1km, le long de la voie d'accès propriété de l'État.

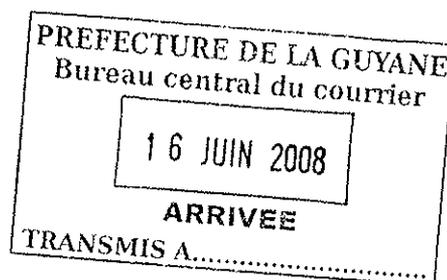
Une telle opération d'électrification rurale éligible au Fonds d'Amortissement des Charges Électriques (FACE), nécessite la maîtrise du foncier de l'ouvrage.

Il importe donc d'autoriser le Maire à solliciter une convention d'occupation précaire de l'emprise du chemin d'accès à la plate-forme « *DILO* », auprès des services de l'État.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**OUI** l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré,



**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une convention d'occupation précaire de l'emprise du chemin d'accès « *DILO* », auprès des services compétents de l'État et à signer toutes pièces administratives et comptables se rapportant à cette affaire.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 11 juin 2008

**Le Maire**

